Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502347-20251211-2025_043-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2025

COMMUNE DE QUÉDILLAC

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	4 décembre 2025
Date d'affichage de la convocation	4 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13

Étaient présents :

Hubert LORAND	André MASSARD	Carine PEILA-BINET
Vincent CRESPEL	Joseph VERGER	Alain MASSARD
Christine BOUGAULT	Lydie MÉAL	Dominique ROLLAND
Karine LEMOINE	Chrystèle BARBIER	Laëtitia CHIFFAIN
Aurélien BUREL		

Étaient excusés : Christophe GOBIN, Ingrid PICAUT *(Procuration à D.ROLLAND)*

URBANISME

2025-043 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES CADASTRÉES C1 et C2

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées C1 et C2 d'une surface totale de 935 m², située 2 rue de Saint-Méen et appartenant Mr Kévin FLOURY.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A, concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Pour extrait conforme,
Le Maire, Hubert LORAND